JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Visite de **Stanislas GUERINI**
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques

VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Livret journée de la laïcité

Formation ATSEM

La radicalisation dans le domaine du sport

Les valeurs de la République et la charte de la laïcité

VILLIERS sur Marne

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · NEUTRALITÉ

ÉDITO

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Président délégué du Consei
Départemental du Val-de-Marne

À Villiers, le "vivre-ensemble" n'est pas un vain mot.

Forte d'une population multiculturelle, la ville déploie depuis de nombreuses années une politique ambitieuse afin que chacun puisse trouver sa place dans le respect des cultures de chacun au sein de notre République laïque, une et indivisible.

Dialogue interculturel mais aussi sensibilisation des publics les plus exposés, formation des agents communaux, tout ceci contribue à créer un socle de valeurs solides qui permet à chacun de concilier respect des cultures et des valeurs républicaines.

Les effets de ces actions au long cours sont positivement perçus au sein de la population mais aussi d'un tissu associatif particulièrement dense et actif qui véhicule ces valeurs et luttent efficacement contre toute tentation de repli sur soi ou de communautarisme.

Je suis fier que Villiers soit un exemple reconnu de cette politique qui participe pleinement à l'intégration républicaine.

Jacques Alain Bénisti

Source / internet

LES INTERVIEWS

Deux référents sur les questions de laïcité

Le principe de laïcité est un principe qui s'intègre dans le quotidien de l'agent public comme dans l'exercice de ses missions. Pour éclairer ce principe et ses implications, les pouvoirs publics ont décidé de nommer des personnes référentes sur la question : le référent laïcité et citoyenneté d'une part et le référent laïcité d'autre part. Rencontre avec deux personnes ressources.

Ensemble : Jean, quel est le rôle d'un référent déontologue ?

Jean Lepage-Laurens, référent déontologue du CIG petite couronne : le référent déontologue apporte à tous les agents publics des conseils et donne des avis confidentiels et personnalisés sur le respect des obligations et principes déontologiques. Ces règles de bonne conduite (juridiques, morales et éthiques) s'appliquent dans un contexte professionnel et les agents s'engagent à les respecter. Le champ d'action du référent est régi par la loi de déontologie du 20 avril 2016.

Ensemble : quels types de question vous posent les agents ?

JLL : il s'agit essentiellement de questions relatives au cumul d'activités, la création d'entreprise mais aussi celles portant sur l'obéissance hiérarchique, le secret professionnel, le risque de conflit d'intérêts. Je suis également sollicité par les collectivités lorsqu'elles ont un doute sérieux sur la faisabilité d'un projet de l'un de leurs agents qui souhaiterait créer une entreprise par exemple, mais aussi pour les accompagner dans la diffusion auprès de leurs agents de la culture déontologique. Dans ce cadre j'interviens via des forums, des ateliers ou des conférences mis en place par ces collectivités.

Ensemble : et concernant les questions autour de la laïcité ?

JLL : les collectivités doivent diffuser une culture de la laïcité auprès de leurs agents. Je précise que Villiers est très en avance sur le sujet avec, notamment, sa charte des valeurs du service public. Il est important d'indiquer que la loi du 20 avril 2016 n'a pas identifié de référent en la matière. A défaut, une circulaire du 15 mars 2017 précise que le référent déontologue peut être amené à répondre aux agents sur cette question. Depuis mon arrivée au CIG en février 2019, je n'ai eu que deux questions relatives à la laïcité.

Ensemble : cela paraît peu. A votre avis quelle en est la raison ?

JLL : c'est un sujet très sensible. Très récemment la loi du 24 août 2021 est venue renforcer les valeurs républicaines autour du principe de laïcité. En ce qui me concerne, et en tant que référent déontologue, je pense qu'il faut le traiter sous l'angle de la question de la neutralité du service public. Cette loi oblige les collectivités à mettre en place un référent laïcité. Un décret est attendu avant la fin d'année pour préciser ses conditions de nomination.

Tarek Ben Mansour, coordonnateur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et référent laïcité : la frontière entre l'être privé et l'agent public est très étroite. C'est peut être l'une des raisons qui font que la laïcité est un sujet à traiter avec prudence.

Ensemble : Tarek, avez-vous, dans le cadre de vos fonctions, des questions relatives à la laïcité ?

TBM : dans le cadre des actions de prévention contre la délinquance et la radicalisation, nous intervenons dans les écoles où des questions sont régulièrement posées par l'équipe enseignante. Je me rends compte que les jeunes n'ont pas les mots pour exprimer un argumentaire construit sur la laïcité. Au lieu de la radicalité, un mot qui peut faire peur, nous préférons parler des valeurs de la République.

Ensemble : comment abordez-vous le sujet auprès d'un public de jeunes?

TBM : quand on s'adresse à des 13 / 14 ans on adapte les références pour que ça leur parle. On s'est récemment servi de Dark Vador pour évoquer la radicalité. Les chevaliers Jedi, utilisent le pouvoir de la Force en cas de nécessité pour aider les opprimés alors que Dark Vador, ancien Jedi, l'utilise pour semer le chaos et la terreur. Le Jedi représente la lumière alors que Dark Vador représente l'obscurité. Ce parallèle permet de ne pas évoquer seulement la religion mais aussi la radicalisation politique par exemple. Ces sujets sont passionnants mais peuvent vite être clivants.

Ensemble : comment faire pour éviter de tomber dans ce piège ?

TBM : en se formant et en préparant en amont les interventions avec l'ensemble de l'équipe enseignante (prof, direction, CPE…). Je dois suivre une formation spéciale de formateur organisée par la Préfecture dans les prochains jours. Le but est de sensibiliser et de former certains agents à la mise en place d'actions et permettre un débat apaisé sur des thématiques sensibles.

Ensemble : en tant que référent laïcité auprès des citoyens, avez-vous reçu des questions de la part des villiérains ?

TBM : non pas encore. Je rejoins Jean quand il dit que le sujet est sensible dans la société. Les gens ne savent pas comment l'exprimer sans risquer d'être stigmatisés, montrés du doigt.

Pour contacter Jean Lepage-Laurens :
01 56 96 83 05
ref.deontologue@cig929394.fr

Merci à Claire Guilhem-Colier (direction juridique) pour sa participation active à cet échange.

De gauche à droite : Tarek Ben Mansour et Jean Lepage-Laurens

Échanges transversaux
LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Une réunion d'information et d'échanges sur le thème de la laïcité et des valeurs de la République s'est déroulée le 29 août dernier salle Vanneau et Heyd. Organisée par Tarek Ben Mansour, directeur de la sécurité et de la prévention, cette rencontre avec les agents du service périscolaire avait pour but de faire connaître le fonctionnement du CLSPD (conseil local de la sécurité et de prévention de la délinquance) et de travailler plus en transversalité avec les services de la commune autour de thématiques liées à la laïcité, les signes religieux... Devant l'engouement des agents, tous ont convenu de se voir au moins une fois tous les deux ou trois mois. En octobre, c'est avec la DRH que Tarek est intervenu auprès des Atsem sur les mêmes sujets.

Tarek Ben Mansour, directeur de la sécurité et de la prévention a animé une réunion en présence des agents du service périscolaire

ÉVEILLER LA CONSCIENCE CITOYENNE DES ÉLÈVES

Alors que la direction prévention/médiation intervient depuis maintenant plusieurs années auprès des collégiens et des adolescents villiérains sur des thématiques aussi variées que la radicalisation ou la laïcité (cf. article p.21), les écoles élémentaires y sont également de plus en plus confrontées. Après le thème des mangas et jeux vidéo à l'école E. Herriot, l'école J. Ferry a sollicité le C.L.S.P.D. en mai dernier pour intervenir sur le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement, demande venant parfaitement compléter leur projet d'animation "Vivre ensemble". Par l'action du C.L.S.P.D. et de ses services (Scolaire, Périscolaire, Jeunesse), Villiers a la volonté de sensibiliser le public jeune et d'éveiller leur conscience citoyenne et peut se targuer de développer de nombreuses actions allant dans ce sens et touchant un large public. D'ailleurs, les écoles J. et M. Dudragne, A. Camus, J. Ferry et L. Dauer ont la chance de recevoir sur le mois de juin des intervenants de l'I.F.A.C. (financement de la D.I.L.C.R.A.H.) qui aborderont le racisme, les discriminations et aussi l'égalité et la relation fille-garçon (deux groupes de 24 élèves).

Source /Villiers-Infos n° 130 - 2022

MÉDIATION

« Médiacteurs », un programme qui forme les collégiens

Bousculade dans les couloirs, disputes entre élèves, vol de matériel scolaire… Pour faire face à toutes ces incivilités qui arrivent souvent dans un collège, l'association « **Médiacteurs » a mis en place depuis plusieurs années des sessions de formation dans les collèges pour enseigner aux élèves volontaires des techniques de médiation : on parle de médiation par les pairs. Depuis le 7 janvier dernier, 12 collégiens des Prunais ont participé à trois séances de formation** pour devenir médiateurs au sein de leur établissement. L'objectif ici est de faire, lorsque cela est possible, des collégiens les primo-intervenants en cas de conflit et **d'offrir une alternative aux sanctions disciplinaires**. Ici, point de punitions, mais un dialogue calme et constructif afin de trouver une solution. Au total, trois sessions ont été organisées par la C.P.E. Mme Goucef, du 7 au 17 janvier. Les 12 collégiens (dix filles et deux garçons) ont reçu d'ailleurs un diplôme de médiateurs. A priori, ces collégiens villiérains volontaires et intéressés par ce dispositif devraient participer le 11 juin prochain au rassemblement de tous les médiateurs à Bobigny.

ACTION

« Lettre à Nour », un spectacle poignant sur la radicalisation

Thème actuel ô combien délicat et souvent clivant, la radicalisation n'en demeure pas moins un sujet important qu'il convient d'évoquer auprès des jeunes.
C'est dans cette optique que **le C.L.S.P.D. et le service Jeunesse de la ville ont proposé une représentation de la pièce de théâtre « Lettre à Nour »**, avec le concours de la préfecture et du S.P.I.P. (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), le 6 décembre dernier à l'Escale.
Mettant en scène un dialogue épistolaire entre un père et sa fille partie rejoindre son mari qui fait le djihad, « **Lettre à Nour » évoque avec finesse et sans aucun amalgame le sujet de la radicalisation**. Face aux deux acteurs seuls en scène, les quelques 180 personnes présentes ont été touchées par cette **représentation pleine d'émotion et sans artifice**, qui était **donnée pour la première fois en dehors du milieu carcéral**.
A la suite du spectacle, un temps de débat a été prévu entre les acteurs et le public : les jeunes présents (collégiens des Prunais et de Pierre et Marie Curie) furent très réceptifs et curieux.

Source /Villiers-Infos n°118 - 2020

ÉDUCAP CITY
FAIT ÉTAPE À VILLIERS

Parcours d'orientation à la rencontre d'acteurs institutionnels, associatifs et économiques, Educap City a été créé par l'association C.A.P.S.A.A.A. pour permettre aux collégiens de découvrir leur ville tout en les sensibilisant à la citoyenneté, au civisme et au vivre-ensemble. Retour sur l'étape villiéraine, organisée le 22 avril dernier.

Après la participation d'une cinquantaine de collégiens villiérains à l'étape capitale à Paris le 24 juin 2021, le rallye sportif et citoyen Educap City a fait halte pour la première fois à Villiers. Répartis en 25 équipes (encadrés par un membre de l'équipe éducative du collège ou du service Jeunesse), les 280 6èmes des collèges Pierre et Marie Curie et Les Prunais se sont élancés de la place Remoiville, lieu de départ et centre névralgique de l'événement. Chaque équipe avait pour objectif de parcourir la ville et de compléter un carnet de route en s'arrêtant à un maximum de points de passage (répartis au centre-ville, à l'ESCALE et au stade Octave Lapize). Les collégiens ont dû répondre à des questions et relever les défis des partenaires (Decathlon, Comité Départemental Olympique et Sportif, le Five Champigny…), associations (Compagnie d'arc de Villiers, V.S.J. judo) et services municipaux (Jeunesse, Sports, Centre socioculturel, Médiation, Culture) présents le jour J.

Un succès à tous les niveaux

Tout au long de la journée, les équipes ont pu développer leur sens de la citoyenneté, de la solidarité, du respect et de l'ouverture aux autres (initiations au rugby-fauteuil, au cécifoot, au basket-fauteuil…) tout en stimulant leur goût de l'engagement et leur intelligence collective (stand sur la laïcité ou la sécurité routière). De retour au village central, un décompte des points a été fait pour désigner les trois équipes finalistes qui participeront à l'étape capitale le 23 juin prochain à Paris. Les gagnants se sont vu remettre leurs prix par les élus Emmanuel Philipps (Jeunesse), Carole Combal (Sports) et Sita Diarrassouba-Cissé (Handicap) ainsi que Ryadh Sallem, fondateur de C.A.P.S.A.A.A. et athlète paralympique.

LES INTERVIEWS

Théo Rivoire en visite à Villiers

> **Pour lutter efficacement contre ce fléau, il faut adopter la même démarche via l'éducation et l'information**
>
> *Théo Rivoire*

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur le site : **bit.ly/clspd4sp**

ENTRETIEN

THÉO RIVOIRE : "VILLIERS EST UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ !"

Chef de la mission Radicalisation au sein de la Préfecture du Val-de-Marne, Théo Rivoire est en contact régulier avec les différentes communes du département. Il s'est rendu le 1er février dernier au collège Pierre et Marie Curie pour assister à l'intervention "Radicalisation et Sport" et a accepté de nous donner ses impressions.

Quel regard portez-vous sur cette action mise en place par le C.L.S.P.D. et le service des Sports autour de la thématique "Radicalisation et Sport" ?

Tout d'abord, nous avons la chance d'avoir comme partenaire la mairie de Villiers. Il s'agit d'une action exceptionnelle dans son caractère innovant qui fait le consensus parmi les différents acteurs impliqués. Cette action s'inscrit sur le long terme (sur un an), ce qui est inédit et demande énormément d'énergie et de temps. A Villiers, le travail autour de la thématique "radicalisation" a démarré avec le spectacle "Lettre à Nour" en 2019 et ce fut déjà une réussite.

Pensez-vous qu'intervenir ainsi auprès du jeune public est une des solutions pour combattre la radicalisation et surtout éclairer davantage sur ce terme ?

Éduquer est un processus long, au même titre que la radicalisation d'une personne se fait sur le long terme. Pour lutter efficacement contre ce fléau, il faut adopter la même démarche via l'éducation et l'information. Il me semble donc impératif d'informer les jeunes.

Des actions de ce genre sont t-elles amenées à se développer dans le département ?

Comme je l'ai dit précédemment, Villiers est un partenaire vraiment privilégié et de fait, les actions aussi originales et variées sont rares. Je tiens vraiment à souligner le professionnalisme des acteurs et leur motivation, on sent qu'ils y croient. (...)

RADICALISATION ET SPORT : DÉVELOPPER L'ESPRIT CRITIQUE CHEZ LES JEUNES

Définir le terme "radicalisation", réfléchir aux formes qu'il peut prendre et aux contextes dans lequel on peut le rencontrer, analyser des photos dans le cadre sportif où il intervient… Tels étaient les objectifs de l'intervention "Radicalisation et Sport" dans les collèges villiérains.

Déjà évoqué précédemment, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) a fait de la thématique "radicalisation" l'un de ses chevaux de bataille, en l'associant notamment au domaine du Sport. Avec l'objectif d'informer le public jeune et de développer son esprit critique, des interventions ont été faites dans les deux collèges de la ville auprès des classes de 4ème et de 3ème. Dans un premier temps, les intervenants ont proposé une définition simple et claire du terme "radicalisation" en établissant un parallèle avec un univers populaire, Star Wars (côté obscur contre côté vertueux). Cette comparaison a permis aux élèves de mieux saisir le concept, souvent mal cerné. Ensuite, l'idée a été de voir quelles formes pouvait prendre la radicalisation (idéologique, comportementale…).

Avertir le public jeune

Ces différentes facettes ont été évoquées par le biais de photos représentant des actes radicaux dans le milieu sportif : par petits groupes, les collégiens ont tenté d'analyser ces photos et ont pu constater que la radicalisation prenait des formes variées et que les dérives étaient faciles. Par ailleurs, de nouvelles interventions menées par l'association "Artemis" ont eu lieu dans les collèges (le 27/01 aux Prunais, le 10/02 à Pierre et Marie Curie) avec pour but de décrypter le concept de "fake news", monnaie courante sur les réseaux sociaux, et évoquer les théories du complot. Un lien a été fait avec la thématique "Radicalisation et Sport" en rebondissant sur ce qui avait été fait en décembre.

> Voir quelles formes pouvait prendre la radicalisation.

RADICALISATION ET SPORT : INFORMER ET FAIRE RÉFLÉCHIR

Interventions auprès des collégiens villiérains, mise en place d'une exposition photo sur la thématique de la radicalisation dans le sport (sous toutes ses formes)... Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) et le service des sports mettent en place plusieurs actions autour de la thématique actuelle et délicate de la radicalisation.

Thématique toujours aussi actuelle et souvent évoquée par le prisme de la religion, la radicalisation est un sujet sensible et aux formes diverses qui méritait bien que le C.L.S.P.D s'y intéresse. Son coordonnateur a imaginé une action au long cours en plusieurs temps et qui aborderait les différentes facettes comprises dans le terme « radicalisation », en l'associant en particulier au milieu du sport. Validé par la municipalité et déposé auprès de la Préfecture, le projet « Radicalisation et Sport » s'appuiera principalement sur une exposition photographique composée de clichés mêlant radicalisation et sport. Pour la réaliser, le C.L.S.P.D a collaboré avec le service des Sports de la ville et le tissu associatif villiérain (clubs de sport et association Phot'Image 94 pour la réalisation des photos). L'idée est de montrer des saynètes dans le milieu sportif avec des figurants adoptant différentes postures radicales (hooliganisme, religieuse, ...) sans tomber dans les clichés et surtout d'interpeller et faire réfléchir les visiteurs grâce à des slogans, laissant libre l'interprétation de chacun.

Échanger et débattre avec les collégiens

Pour cette action novatrice et ambitieuse, la ville a reçu le soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.) mais aussi du S.P.I.P. 94 (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) avec la participation de tigistes concernés par le thème de la radicalisation. En parallèle de cette exposition, des interventions pédagogiques sont prévues dans les deux collèges de Villiers pour échanger et débattre avec les 4ème et 3ème de cette notion de « radicalisation ». Questionnaire et photos à l'appui, l'objectif est de sensibiliser les jeunes à cette notion sans faire d'amalgame. Le collège Pierre et Marie Curie a également autorisé l'intervention de l'association « Artemis » : elle proposera aux élèves d'apprendre à décrypter l'information, notamment dans le domaine des réseaux sociaux et de la radicalisation, afin de ne pas tomber dans le panneau des « fake news » ou des théories complotistes qui sont monnaie courante sur la toile.

CHARTE

des valeurs du service public

LA CHARTE DES VALEURS DU SERVICE PUBLIC

LE RESPECT

Le respect de ses obligations statutaires et de déontologie est le premier devoir de l'agent public. Respecter l'autre, c'est lui accorder de la valeur et être concerné par sa situation. Le respect de l'autre se manifeste sous la forme de bienveillance envers ceux qui pénètrent dans le champ de notre attention et se traduit par la disponibilité, l'observation et l'écoute.

Le respect ne concerne pas uniquement l'humain. Il s'applique aussi aux choses, aux idées, aux lois et règlements. Marquer le respect c'est reconnaitre le professionnel et son environnement de travail. Dans l'exercice de ses missions, l'agent public doit respecter des consignes et des instructions données par l'autorité hiérarchique. L'agent public encourt donc des sanctions disciplinaires s'il refuse, sans raison fondée sur l'intérêt général, d'exécuter un ordre. Toutefois, il doit au contraire refuser d'obéir à un ordre lorsque celui-ci est manifestement illégal et contraire à un intérêt public. Il peut aussi invoquer son droit de retrait en cas de danger grave et imminent pour sa santé et celle des autres.

La valeur du respect est universelle. Chaque être humain, quel que soit son origine, sa culture, sa religion, son milieu social, son rang hiérarchique, a des devoirs de respect envers l'autre. Le respect mutuel constitue l'un des fondements de la paix sociale, des relations interpersonnelles et du bien-être au travail. Se respecter dans le cadre professionnel, c'est donner de la valeur à l'autre et un sens à son travail. C'est aussi partager un objectif commun et tenir compte des contraintes de l'autre. Cela sous-entend de prendre le temps de connaître autrui, ses objectifs, ses concepts et ses spécificités de travail.

Respect de l'environnement de travail et du matériel commun à tous.
Travailler ensemble, c'est aussi partager des locaux communs, du matériel commun. Le matériel que la collectivité met à disposition des agents pour effectuer leurs missions doit être entretenu par tous et non par une seule personne (ex : le véhicule d'astreinte, qui a un nouveau conducteur chaque semaine, doit être rendu en bon état d'entretien et de propreté lors du relais de l'astreinte).
Respecter l'autre c'est aussi sortir des comportements égoïstes et individualistes, pour mieux travailler ensemble. Le respect c'est la considération des agents, des administrés et de l'environnement de travail. Le non-respect conduit à la négation, à la confrontation physique et/ou morale.

- *NON-DISCRIMINATION*
- *ESPRIT D'ÉQUIPE*
- *ÉCOUTE*
- *TOLÉRANCE*
- *CONFIANCE*
- *COURTOISIE*
- *COMPORTEMENT*
- *SAVOIR-ÊTRE*
- *POSTURE*
- *CIVILITÉ*

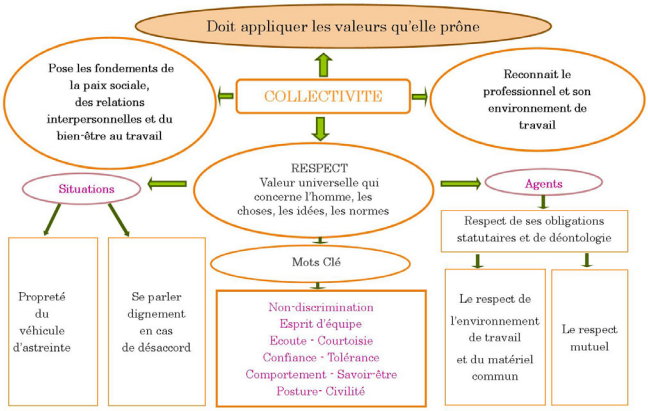

Source /livret interne de la mairie de Villiers-sur-Marne

LA CHARTE DES VALEURS DU SERVICE PUBLIC

LA LAÏCITÉ ET LA NEUTRALITÉ

L'application du principe de laïcité aux agents publics encadre leur liberté d'expression, protège leur liberté de conscience et permet l'égalité de tous au regard de la loi. La laïcité est un moyen d'union sur la base de 3 principes indissociables :
- liberté de conscience,
- l'égalité de tous sans distinction d'opinions spirituelles ou de particularismes et sans discrimination liée au sexe, à l'âge ou à l'origine,
- l'universalité d'une loi affectée exclusivement à la promotion du bien commun.

La laïcité vise à promouvoir tout ce qui peut unir les hommes et exclut tout privilège ainsi que tout facteur de dépendance et de mise sous tutelle.
Le principe de laïcité de la République implique la neutralité du service public. Il associe donc neutralité et liberté religieuse pour les agents et les usagers. Cet équilibre impose aux agents de prohiber l'expression de leurs convictions ou appartenance politiques et idéologiques dans le cadre du service public. Les agents publics sont soumis à une obligation concrète de neutralité. Cela signifie :
- qu'ils ne peuvent porter de signe visible d'une appartenance à toute forme de croyance,
- qu'ils ne peuvent pratiquer de prosélytisme, ni d'incitation à une adhésion à quelque mouvement que ce soit

L'égalité de traitement envers tout administré ou usager quel que soit son origine, son sexe, son âge, sa situation familiale et ses orientations doit être observée et garantie. L'agent a l'obligation d'être impartial dans l'exercice de ses fonctions.
Par conséquent, un agent public ne peut avoir un comportement favorable ou défavorable vis-à-vis des usagers du service public en raison de :
- ses convictions religieuses ;
- ses opinions politiques ;
- ses principes philosophiques ;
- ses intérêts personnels.

Les opinions religieuses ou politiques d'un agent ne sont pas incompatibles avec la neutralité du service, mais leur manifestation l'est (ex : le juge considère que l'utilisation de l'adresse électronique professionnelle d'un fonctionnaire à des fins religieuses ou politiques constitue un manquement grave au principe de laïcité et à l'obligation de neutralité du fonctionnaire).

LIBERTÉ D'EXPRESSION

LIBERTÉ D'OPINION

CONVICTION RELIGIEUSE

DROITS

OBLIGATIONS

DEVOIR DE RÉSERVE

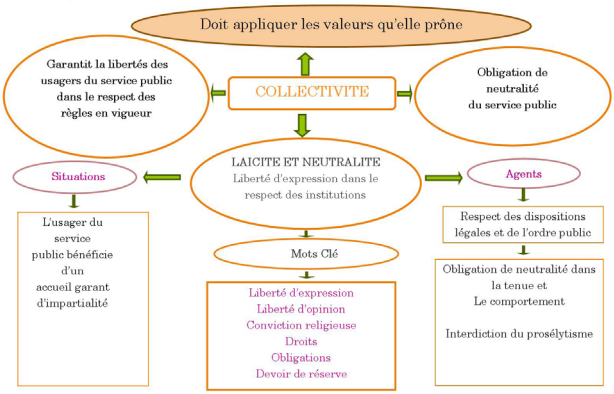

Source /livret interne de la mairie de Villiers-sur-Marne

Source / internet

JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • NEUTRALITÉ